

DECES

DOSSIER A PREVOIR EN CAS DE DECES

TRISTE SUJET A ABORDER MAIS QUI PEUT DEVENIR DRAMATIQUE POUR LES CONJOINTES THAÏES QUI NE POURRAIENT NI LIRE NI DE CE FAIT PREVENIR LES DIFFERENTS ORGANISMES OFFICIELS FRANÇAIS DE RETRAITES EN PARTICULIER. C'EST UNE QUESTION DE PROTECTION DE L'ÉPOUSE ET DES ENFANTS.

POUR LES MEMBRES MARIÉS / PACSÉS / AVEC OU SANS ENFANT :
NOUS LEUR CONSEILLONS D'ÉTABLIR UN DOSSIER FAMILIAL CONFIE A LEUR CONJOINTE :

UN DOSSIER CARTONNE SUR LEQUEL LE NOM ET LE NUMERO DE TELEPHONE D'UNE PERSONNE (FRANÇAIS POUR LE RESTE DES FORMALITES) MAIS PARLANT ET COMPRENANT LE THAI QUE L'ÉPOUSE POURRA APPELER ET PREVENIR ET QUI ENSUITE POURRA FAIRE LES PREMIERES FORMALITES AU NIVEAU DE L'AMBASSADE DE France PAR EXEMPLE ET SE CHARGER DE PREVENIR TOUS LES ORGANISMES OFFICIELS EN FRANCE.

CE DOSSIER DEVRA CONTENIR TOUS LES PAPIERS CONCERNANT LE DEFUNT :

- . ASSURANCE MALADIE (CFE) OU ASSURANCE LOCALE
 - . MUTUELLE
 - . ASSURANCES DECES
 - . CAISSES DE RETRAITES
 - . BANQUES
 - . IMPOTS
 - . CONTRAT DE MARIAGE OU PACS
 - . CERTIFICAT DE NAISSANCE DU OU DES ENFANTS
 - . NOMS ET ADRESSES DE LA FAMILLE OU DES PERSONNES A PREVENIR EN FRANCE
- POUR CHAQUE DOCUMENT IL SERAIT BON D'ÉTABLIR DES ENVELOPPES PRELIBELLEES A L'ADRESSE DE CHAQUE ORGANISME CONCERNE AFIN DE METTRE EN PLACE LA OU LES PENSIONS DE REVERSION PAR EXEMPLE.
- NOUS RAPPELONS QU'EN CAS DE DECES D'UN FRANÇAIS EN THAILANDE LA POLICE SEULE FERA LE CERTIFICAT DE DECES.
- L'AMBASSADE DE FRANCE DOIT EGALEMENT ETRE PREVENUE.
- IL Y AURA SYSTEMATIQUEMENT AUTOPSIE SAUF SI LE DECES SURVIENT A L'HOPITAL ET DECLARE « MORT NATURELLE ».